



Section Inspection

Convention N° 4151

ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-0633 rév. 10

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**LANTZERATH (FRANCE) SA TECHNOL STA SERVICE
ZAC EUROMOSELLE - RUE DE LA FONTAINE CHAUDRON
57280 FEVES**

SIREN : 389026055

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**

fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0633 rév. 10

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/11/2023**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/10/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation

On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

Hélène GIBIERGE

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0633 Rév. 9.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0633 Rév. 9.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



Section Inspection

Attestation N° 3-0633 rév. 10

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0633 rév. 10

Organisme d'inspection accrédité :

LANTZERATH (FRANCE) SA TECHNOL STA SERVICE
ZAC EUROMOSELLE
RUE DE LA FONTAINE CHAUDRON
57280 FEVES

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

12 - ENVIRONNEMENT / 12.3 - Réservoirs contenant des liquides inflammables /

12.3.1 - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés de liquides inflammables et de leurs équipements annexes #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.3.1a	a) Contrôle de l'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes - <i>Méthode acoustique</i>	Arrêté du 18 avril 2008 modifié relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement Arrêté du 15 avril 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n°1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement Circulaire d'accompagnement de l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement- Ref BRTCIP/2008-266/AL

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.3.1c	c) Contrôle des systèmes de détection de fuite	Arrêté du 18 avril 2008 modifié relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement Arrêté du 15 avril 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n°1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement Circulaire d'accompagnement de l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement- Ref BRTCIP/2008-266/AL

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
LANTZERATH (FRANCE) SA TECHNOL STA SERVICE**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
FEVES	ZAC EUROMOSELLE RUE DE LA FONTAINE CHAUDRON 57280 FEVES

Date de prise d'effet : **01/11/2023**

Accréditation Non Valable

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0633 Rév. 9.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr